

# L'intersyndicale appelle les député-es à voter la loi abrogeant la réforme des retraites

 [syndicollectif.fr/intersyndicale-appelle-les-depute-es-a-voter-la-loi-abrogeant-la-reforme-des-retraites/](https://syndicollectif.fr/intersyndicale-appelle-les-depute-es-a-voter-la-loi-abrogeant-la-reforme-des-retraites/)

syndicoAdmin

30 mai 2023

*Alors que la loi du groupe LIOT est entre dans son parcours parlementaire pour le 8 juin 2023, l'intersyndicale appelle une nouvelle fois les député-es à la voter pour abroger la contre-réforme des retraites. Elle appelle à mobiliser pour la journée du 6 juin prochain en mettant en avant ses exigences concernant les salaires (qui relèvent du « partage de la richesse »), les seniors, les conditions de travail, le retour des CHSCT, l'égalité femmes/hommes et elle rejette la réforme du RSA projetée par le gouvernement.*

Télécharger le communiqué : [[CP Intersyndical](#)] [6 juin Gagnons le retrait de la réforme](#)

## 6 juin : gagnons le retrait de la réforme et obtenons des avancées sociales !

Publié le 30 mai. 2023



L'intersyndicale appelle les travailleuses et les travailleurs, jeunes et retraité.es à faire du 6 juin une grande journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire pour gagner le retrait de la réforme des retraites et des avancées sociales.

L'intersyndicale appelle les député.es à voter, le 8 juin prochain, la proposition de loi transpartisane abrogeant la réforme des retraites pour permettre enfin une sortie de crise. Dans le cas contraire, si encore une fois, le gouvernement s'obstinait à passer en force, en utilisant des artifices constitutionnels, la colère n'en serait que renforcée.

Cette réforme est brutale et injuste pour les travailleurs et les travailleuses et la jeunesse qui ont tous et toutes bien compris qu'ils et elles devront travailler plus longtemps sans que jamais le patronat, ni les employeurs publics ne soient mis à contribution.

Le retrait de cette réforme est indispensable et permettrait d'avancer enfin sur les préoccupations des travailleurs et travailleuses.

L'intersyndicale rappelle que le salaire relève du partage des richesses : l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minima sociaux et des bourses d'études est

une priorité. Le SMIC doit demeurer un salaire d'embauche et ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au SMIC toute leur carrière professionnelle. L'Etat doit aussi montrer l'exemple en augmentant le point d'indice dans la Fonction publique. Aucune branche professionnelle ne doit avoir des minima inférieurs au Smic. Aucune pension pour une carrière complète ne doit être en-dessous du Smic. L'égalité salariale Femme-Homme doit être une réalité concrète sans délai.

Pour les seniors il y a nécessité à mettre en place de réels dispositifs de reconversion, des retraites progressives. Pour la pénibilité et les risques professionnels, la totalité des critères de pénibilité supprimés en 2017 doivent être réintroduits pour permettre de vrais départs anticipés. Pour protéger la santé des salarié.es, les commissions de santé sécurité et conditions de travail doivent être obligatoires dans les entreprises de 50 salariés et plus, avec des droits et des moyens renforcés.

Pour permettre une négociation collective de qualité dans le cadre d'une démocratie sociale avérée et afin d'améliorer le droit d'expression syndicale, l'intersyndicale demande d'améliorer et renforcer les moyens pour les représentants du personnel en termes d'heures de mandats, de systématisation des représentants de proximité, d'augmentation du nombre d'administrateurs/administratrices ainsi que la fin de la limitation des trois mandats successifs.

Pour gagner l'égalité Femme-Homme il faut notamment revoir en profondeur l'index égalité salariale, revaloriser les métiers féminisés, majoritairement les moins bien rémunérés, proscrire les temps partiels subis et instaurer un indicateur pour suivre les déroulés de carrière. Ces propositions renforceraient d'ailleurs l'équilibre financier du système de retraite par répartition. Les dispositions de la convention 190 de l'OIT contre toutes les violences et le harcèlement au travail, y compris les violences sexistes et sexuelles, doivent enfin être mises en œuvre.

Pour l'environnement, des droits et prérogatives supplémentaires doivent être donnés aux représentants du personnel afin d'agir pragmatiquement et efficacement pour exercer leur mandat.

Ensemble les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse rappellent leur opposition à toute atteinte au principe de solidarité nationale avec la réforme du RSA ainsi qu'à la dégressivité des allocations chômage qui conduisent à stigmatiser les précaires ou privé.e.s d'emplois.

Ces propositions renforceraient l'équilibre financier du système de retraite par répartition, préservant et renforçant notre système de protection sociale collective.

Nous ne tournerons pas la page : ensemble, uni.es et déterminé.es pour gagner le retrait de la réforme et pour le progrès social, construisons partout les grèves et les manifestations le 6 juin !

Préparons la mobilisation du 6 juin et interpellons nos député.es pour le vote du 8 juin en allant et partageant le site intersyndical : <https://jusquauretrait.fr>

**Paris le 30 mai 2023**